

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise										Page 22					
A - RÉSULTAT COMPTABLE										Exercice N clos le					
										Exercice N-1 clos le					
										Néant					
										13 1 1 2 2 0 2 3					
										13 1 1 2 2 0 2 2					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209						210	1 196	2 319			
	Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215						214	120 777	112 938			
		services *		217						218	44 210	24 957			
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)								222	(10 604)	10 604			
	Production immobilisée *										224				
	Subventions d'exploitation reçues										226				
	Autres produits										230	1 053			
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)									232	156 632	150 818			
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)									234	1 002	1 529			
	Variation de stock (marchandises) *									236					
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)									238	6 014	15 868			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *									240	1 807	(1 063)			
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)								242	32 128	32 671			
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	1 391					244	1 391	1 333			
	Rémunérations du personnel *									250	78 417	84 717			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)									252					
	Dotations aux amortissements *	(dont amortissement du fonds de commerce)		255						254	6 650	6 697			
	Dotations aux provisions									256					
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259						262					
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260											
Total des charges d'exploitation (II)										264	127 410	141 752			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)										270	29 222	9 066			
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)								280	1 630	341			
	Produits exceptionnels	(IV)								290	74	6 267			
	Charges financières	(V)								294					
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347						300	0	586			
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348											
	Impôts sur les bénéfices *	(VII)													

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A 2024

Page 21

Désignation de l'entreprise	EURL A 2 S 2		Néant	☐	*
Adresse de l'entreprise	290 RUE DENIS LITARDI		83000 TOULON		
Numéro SIRET *	4 4 9 3 6 6 3 3 5 0 0 0 5 6		Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2		

				Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 3		Exercice N-1 clos le 3 1 1 2 2 0 2 2	
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012				
	Fonds commercial *						
	Autres *	014	016	109			
	Immobilisations corporelles *	028	030	45 050 23 075		21 976 28 626	
	Immobilisations financières * (1)	040	042	330		330	
Total I (5)		044	048	45 489 23 184		22 306 28 956	
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	4 202		16 614	
	Marchandises *	060	062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
	Créances (2)	068	070	11 280		6 120	
	Clients et comptes rattachés *						
	Autres * (3)	072	074	423		2 597	
	Valeurs mobilières de placement	080	082	240 567		221 068	
	Disponibilités	084	086	43 907		17 892	
	Charges constatées d'avance *	092	094	1 917		3 004	
	Total II	096	098	302 298		267 294	
Total général (I+II)		110	112	347 787 23 184		324 603 296 250	
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		100 000		100 000	
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		7 121		6 459	
	Réserves réglementées *	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131		151 712		149 129	
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136		26 680		13 245	
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		285 513		268 833	
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	154					
	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés	166		3 214		3 661	
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)	169	8 102	12 371		1 058	
	Comptes courants d'associés	173		23 505		22 698	
	Autres dettes	175					
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176		39 090		27 417	
	Total général (I + II + III)	180		324 603		296 250	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an		195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable en Euros.

CABINET DEMUYTER SARL

A2S2
Société à responsabilité limitée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 290, rue Denis Litardi
83000 TOULON
449366335 RCS TOULON

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 15 AVRIL 2024

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 26 680,06 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	26 680,06 euros
A la réserve légale	1 334,00 euros
Solde	25 346,06 euros
A titre de dividendes à l'associé unique	10 000,00 euros
Soit 40,00 euros par part	
Le solde	15 346,06 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 167 058,07 euros.

Les modalités de mise en paiement du dividende seront fixées par la gérance.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 10 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Date de clôture	Montant total distribué à titre de dividendes	Montant des dividendes éligibles à l'abattement de 40%	Dividendes par part
31/12/2020	10 000,00 €	10 000,00 €	40,00 €
31/12/2021	10 000,00 €	10 000,00 €	40,00 €
31/12/2022	10 000,00 €	10 000,00 €	40,00 €

Certifié conforme
La Gérance

